RÈGLEMENT

DES FORMATIONS

2021/2022

1 . Fédération Française de Karaté

ÉDITORIAL

Le livret des formations qui est proposé pour la saison 2021/2022 vous présente l’ensemble de la filière de formation de l’enseignement du karaté et de toutes les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV MAGA, YOSEIKAN BUDO.

Il détaille le contenu et la mise en œuvre d’une part des formations fédérales, d’autre part
des formations de la branche professionnelle, et enfin des formations conduisant aux diplômes
d’Etat.

La filière de formation de la fédération est donc très complète. C’est un atout pour
le développement fédéral puisque sa bonne santé dépend d’abord du nombre de ses licenciés.
Or pour qu’ils soient nombreux, il faut qu’ils trouvent un réel plaisir et les moyens d’une
progression technique et sportive dans l’enseignement qui leur est régulièrement dispensé.

Ce sont ainsi les professeurs de karaté et des disciplines associées qui sont les agents de développement de la fédération. Il convient donc qu’ils soient tous convaincus que quelques principes simples doivent conduire leur action, souvent quotidienne.

Le professeur de karaté ou des disciplines associées doit toujours être éveillé sur la nécessité
d’entreprendre des formations complémentaires, tout au long de la vie. Le contenu
de ces formations complémentaires peut être de nature technique, de nature pédagogique,
ou encore il peut permettre de découvrir l’enseignement pour des publics nouveaux
ou différents. L’essentiel est de considérer que la formation continue est une démarche
normale.

Le deuxième point qu’il convient de retenir de ce livret est que la filière de formation de la
fédération a été bâtie pour que les diplômes soient complémentaires les uns par rapport aux
autres. Chaque étape acquise dans la filière de formation est déjà en soi une préparation
au niveau suivant, et est déjà une invitation à penser à la formation supérieure. La plupart
des formations sont d’ailleurs conçues pour être organisées sur des périodes relativement
courtes, peu contraignantes. Elles sont ainsi accueillantes pour la très grande majorité des
enseignants fédéraux.

C’est particulièrement le cas du nouveau DIF qui a été pensé pour être plus attractif. Accessible aux futurs enseignants même non titulaires du DAF, construit sur de nombreux modules pédagogiques et techniques, il devrait être apprécié.

Je souhaite finalement à tous les enseignants des clubs de conduire leurs cours durant
la saison 2021/2022 avec beaucoup d’entrain, avec beaucoup de générosité et avec beaucoup
de plaisir.

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées est forte de 5000 clubs.
Je salue donc l’investissement de tous leurs professeurs et je les remercie de leur engagement.

Gilles CHERDIEU

Directeur Technique National

AFA

L’ATTESTATION FÉDÉRALE D’ASSISTANT

L’AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé
par l’enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé
 durant les séances de karaté, wushu, et disciplines associées

dans un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

Assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et disciplines associées Participer au fonctionnement du club

Participer à la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances

VOLUME ET CONTENUS

Le volume total de la formation est de 8 heures

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| BC1 Enseignementet animation | BC2 Environnement associatif etfédéral | BC3 Participation fédérale |
| 4 heures | 3 heures | 1 heure |

L’AFA permet un premier accès aux activités d’enseignement bénévole. Elle est la première étape dans une logique de formation permettant l’enseignement bénévole.

PRÉREQUIS

Avoir entre 14 ans et 18 ans Être ceinture marron

. Avoir 2 timbres de licences FFK dont celle de l’année en cours

Modalités d’inscription

Contacter le responsable de l’école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité

Départemental de Karaté).

PRIX : 30 €

3.

DAF

LE DIPLÔME D’ANIMATEUR FÉDÉRAL

Le Diplôme d’Animateur Fédéral (DAF) est un diplôme accessible

avec un temps de formation adapté pour un professeur de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Il permet de poursuivre
 sa formation en direction du DIF.

OBJECTIFS

. Ouvrir un club

Planifier des cours pour différents publics

Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie

VOLUME ET CONTENUS

Le volume total de la formation est de 41 heures

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Travail en préformation | Formation en centre | Participation fédérale |
| 12 heures | 14 heures | 15 heures |

3 Unités de formation à valider :

PRÉREQUIS

. Avoir 18 ans minimum

BC1 : Enseignement et animation
BC2 : Environnement associatif et fédéral
BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

. Être ceinture noire 1er Dan minimum

Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours prix : 100 €

Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

Modalités de délivrance

Le DAF est délivré
par le service formation
de la FFK après réception
du bordereau de résultat
envoyé par la Comité
Départemental de Karaté

Modalités d’évaluation

1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir

de la rédaction d’un plan de séance suivie d’un entretien concernant le BC1.

Modalités d’inscription

Contacter le responsable de l’école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité

Départemental de Karaté).

4.

DIF

LE DIPLÔME D’INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu
 et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

Ouvrir un club

Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfants, ados, adultes, seniors, para etc.) Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants
Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie

Élargir son enseignement au-delà du club.

VOLUME ET CONTENUS

. Le volume total de la formation est de 85 heures (sans le DAF)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Travail en préformation(réservé aux non titulaires du DAF) | Formation en centre(14 heures réservé auxtitulaires du DAF ) | Participation fédérale(réservé aux non titulairesdu DAF ) | Formation en club |
| 12 heures | 28 heures | 15 heures | 30 heures |

3 Unités de formation à valider :

PRÉREQUIS

. Avoir 18 ans minimum

BC1 : Enseignement et animation

BC2 : Environnement administratif, juridique
 et comptable

BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

. Être ceinture noire 1er Dan minimum
 Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours

Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

Prix : 250€ (pour les

titulaires du DAF 150€)

Modalités de délivrance

Le DIF est délivré

par le service formation
de la FFK après réception
du bordereau de résultat
envoyé par le Comité

Départemental de Karaté.

Modalités d’évaluation

1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir

de la rédaction d’un plan de séance suivie d’un entretien concernant le BC1.

Modalités d’inscription

Contacter le responsable
départemental de formation
(coordonnées sur le site du
Comité Départementale de
Karaté).

5.

CBK

LE CERTIFICAT DE BODY KARATÉ

Le CBK est un certificat fédéral d’enseignement bénévole spécifique

pour l’enseignement du karaté au sein d’un club affilié FFKDA. L’obtention
 du CBK ne permet pas l’ouverture d’un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

. Enseigner le body karaté

. Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances
. Développer la pratique à long terme du body karaté.

VOLUME ET CONTENUS

. Le volume total de la formation est de 32 heures

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Travail en préformation | Formation en centre | Stage fédéral en situation |
| 4 heures | 24 heures | 4 heures |

3 Unités de formation à valider :

PRÉREQUIS

BC1 : Enseignement et animation CBK BC2 : Environnement associatif et fédéral BC3 : Musique et mouvement

Il n’y a pas de prérequis de grade

. Avoir 3 années de licence
Avoir 18 ans minimum

. Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours
 Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

prix : 200 €

Modalités de délivrance

Le CBK est délivré

par le service formation de
la FFK après réception du

bordereau de résultat envoyé par la Ligue Régionale de

Karaté.

Modalités d’évaluation

1 épreuve orale : un exposé
et un entretien concernant

le BC2. 1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir

de la rédaction d’un plan de séance suivie
d’un entretien concernant les BC1 et BC3.

2 participations : participer à deux stages fédéraux et ou régionaux de Body Karaté dans l’année.

Modalités d’inscription

Contacter le responsable
technique Body Karaté

(coordonnées sur le site de la
Ligue Régionale de Karaté).

6.

BPJEPS

LE BREVET PROFESSIONNEL

DE LA JEUNESSE, DE L’EDUCATION

POPULAIRE ET DES SPORTS « MENTION

KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉS »

La formation est organisée par le CREPS IDF (Châtenay-Malabry), après avoir été
habilitée par la DRAJES. Elle débutera en septembre 2021. La communication
est effective depuis janvier 2021. Cette formation est ouverte exclusivement au

titulaire du CQP MAM ou APAM.

OBJECTIFS

Réaliser des prestations d’animation, d’initiation, de perfectionnement et d’entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération
. Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances

Développer la pratique du karaté et des disciplines associées
Intervenir au sein de différentes structures ou établissements.

VOLUME ET CONTENUS

Le titulaire du CQP MAM ou APAM bénéficie

Le volume total de la formation est de 374 heures des équivalences des UC1 et UC3, ne lui reste

à valider que les UC2 et UC4.

Formation en centre Stage en situation

224 heures 150 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

prix : 2 464 €
(tarif 27/03/2021) + 25€ (frais

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (Équivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC2 : Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure UC3 : Conduire une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées (Equivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC4 : Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour
mettre en œuvre une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage.

de dossier)

Modalités d’inscription

Contacter le CREPS IDF Tél : 01 41 87 20 30

PRÉREQUIS

Avoir 18 ans minimum

Être ceinture noire 1er Dan minimum
Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours
Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
Présenter un certificat médical de non contre-indication
à la pratique et l’enseignement du karaté de moins de 3 mois

.Être titulaire du CQP MAM ou APAM

.Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation organisé par

le CREPS IDF

7.

DEJEPS

Il n’y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2021/2022.

LE DIPLÔME D’ETAT DE LA JEUNESSE, DE L’EDUCATION POPULAIRE
ET DES SPORTS « MENTION KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉS »

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention
« karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 5. Le titulaire
est responsable de l’enseignement et de la sécurité dans une structure

associative, privée ou territoriale.

OBJECTIFS

. Animer en club et diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics . Entrainer de l’initiation au perfectionnement

. Former des enseignants

. Coordonner des projets régionaux ou départementaux.

VOLUME ET CONTENUS

Le volume total de la formation est de 1200 heures

Formation en centre Stage en situation

700 heures 500 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

Modalités d’inscription

Contacter le service formation

de la FFKDA

UC1 : Concevoir un projet d’action

UC2 : Coordonner la mise en œuvre d’un projet d’action
UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif

dans le karaté et ses disciplines associées ;
UC4 : Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

Mail : formation@ffkarate.fr Tél : 01 41 17 48 30

Modalités d’évaluation

Ces UC s’obtiennent

indépendamment les unes des autres. Toute UC

acquise dans une voie
est cumulable avec celle(s)
obtenue(s) dans une autre
voie pour augmenter
les chances de réussite.

PRÉREQUIS

. Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences
 préalables à la mise en situation pédagogique

. Être ceinture noire 1er Dan minimum
. Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours
. Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

Présenter un certificat médical de non contre-indication
à la pratique et l’enseignement du karaté de moins de 3 mois

. Satisfaire aux tests techniques d’exigences préalables à l’entrée
 en formation (niveau 2ème dan)

Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation

8.

DESJEPS

Il n’y aura pas de formation DESJEPS en présentiel en 2021/2022.

LE DESJEPS SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE », MENTION « KARATÉ
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

EST UN DIPLÔME DE NIVEAU 6 D’EXPERTISE TECHNIQUE ET DE DIRECTION

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines
associées » est un diplôme de niveau 6 d’expertise technique et de direction.

OBJECTIFS

.. Enseigner en club, diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics .. Entrainer dans un centre de perfectionnement

Former des enseignants

. Coordonner des projets nationaux et régionaux.

VOLUME ET CONTENUS

Le volume total de la formation est de 1200 heures

Formation en centre Stage en situation

700 heures 500 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

Modalités d’inscription

Contacter le service formation

de la FFKDA

Mail : formation@ffkarate.fr Tél : 01 41 17 48 30

Modalités d’évaluation

Ces UC s’obtiennent

indépendamment les unes des autres. Toute UC

acquise dans une voie
est cumulable avec celle(s)
obtenue(s) dans une autre
voie pour augmenter
les chances de réussite.

UC1 : Construire la stratégie d’une organisation du secteur

UC2 : Gérer les ressources humaines et financières d’une organisation du secteur UC3 : Diriger un système d’entraînement en karaté et disciplines associées

UC4 : Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité

PRÉREQUIS

Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

. Être ceinture noire 1er Dan minimum

Avoir la licence fédérale FFK de l’année en cours
Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
Présenter un certificat médical de non contre-indication
à la pratique et l’enseignement du karaté de moins de 3 mois Satisfaire aux tests techniques d’exigences préalables à l’entrée en formation (niveau 3ème dan)

Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

9.

